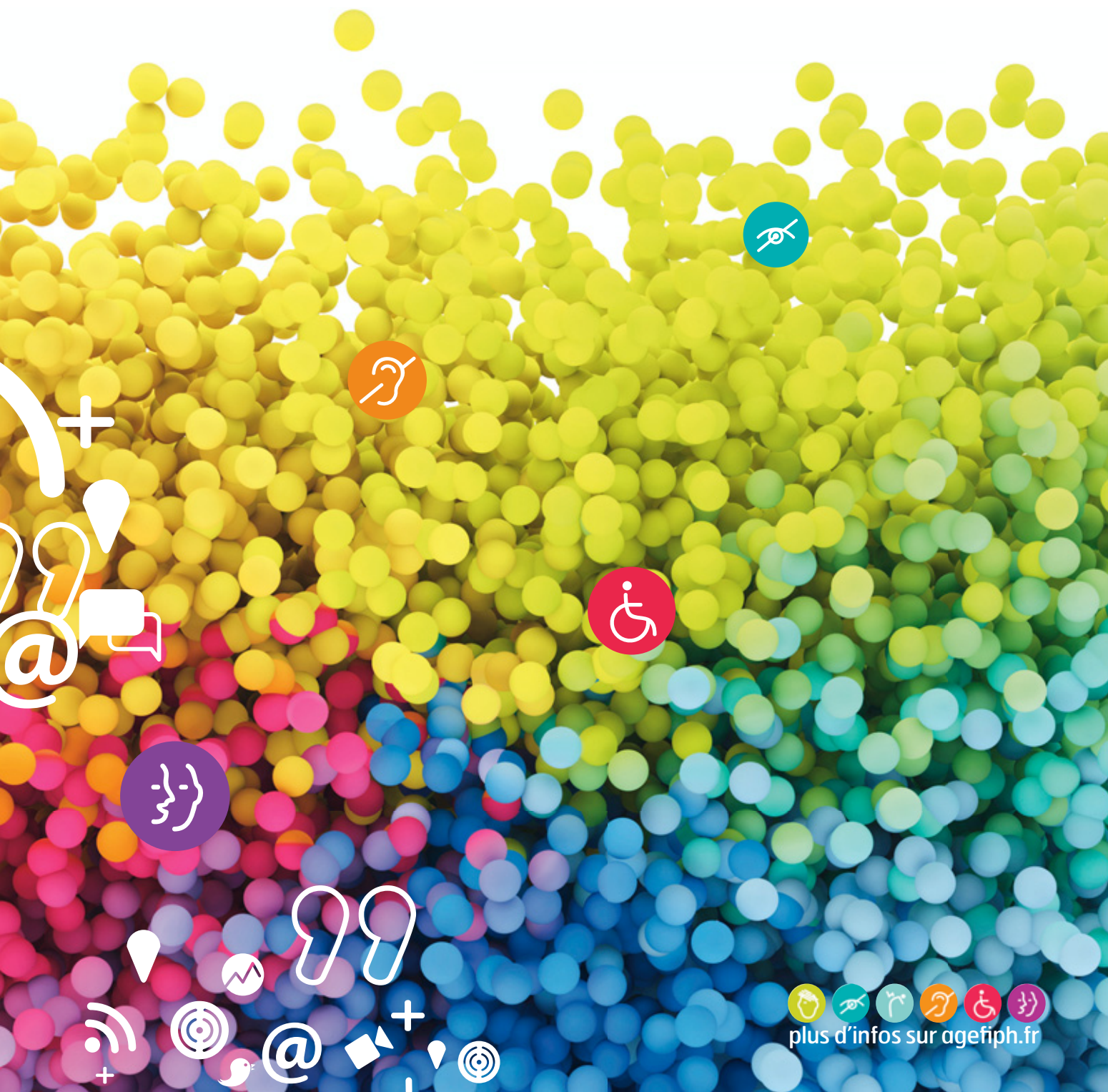


L'Agefiph en 2012





Sommaire

01 • Profil

02 • Éditorial

Odile Menneteau et Pierre Blanc

04 • Repères

05 • Décryptages

Mobilisation du monde
économique • 06

Préparation à l'emploi et formation • 08

Insertion dans l'emploi • 10

Maintien dans l'emploi • 12

Compensation du handicap • 14

16 • L'offre d'interventions

18 • Initiatives

**19 • Gouvernance
et organisation**

21 • Résultats

Profil

Qu'est-ce que l'Agefiph ?

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est née avec la loi du 10 juillet 1987 instaurant une obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Elle perçoit et gère les contributions des entreprises, qui satisfont ainsi à leur obligation d'emploi. La mission de l'Agefiph est de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. Pour cela, l'Agefiph apporte aux personnes handicapées et aux entreprises des aides financières et des services mis en œuvre par des réseaux de partenaires sélectionnés par elle. Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'Agefiph s'est vu confier par l'État deux nouvelles compétences : la gestion de la reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) ainsi que le financement et la mise en œuvre des parcours de formation professionnelle qualifiante, préqualifiante et certifiante. L'Agefiph est un organisme dont le budget est approuvé par le ministre chargé de l'emploi. Elle conclut une convention avec l'État renouvelée tous les trois ans. Elle assure une mission de service public.

Que dit la loi ?

Depuis la loi du 10 juillet 1987, les entreprises de 20 salariés et plus ont l'obligation de compter un minimum de 6 % de personnes handicapées dans

leur effectif. Pour satisfaire à cette obligation, elles peuvent embaucher, faire appel au secteur protégé et adapté, signer un accord sur l'emploi et le handicap, accueillir des stagiaires ou verser une contribution financière à l'Agefiph. La loi du 11 février 2005 renforce cette obligation d'emploi dans les entreprises. Elle pose le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes handicapées, tant pour leur accès à l'emploi que pour leur maintien dans l'emploi et leur évolution de carrière. Elle crée le « droit à compensation » du handicap et instaure dans les entreprises ayant des sections syndicales d'organisations représentatives, l'obligation de négocier à propos de l'emploi des personnes handicapées.

Comment l'Agefiph est-elle organisée ?

L'Agefiph est une association nationale dotée d'un conseil d'administration, qui définit la stratégie et la politique générale mises en œuvre par le directeur général. Ses trois directions territoriales déclinent et coordonnent les décisions à l'échelle des 20 délégations régionales.

Éditorial



En 2012, pour la cinquième année consécutive, la collecte correspondant à l'obligation d'emploi 2011 et le nombre d'établissements contributeurs ont affiché une baisse par rapport à l'année précédente.



Depuis 2007, le taux d'emploi direct des personnes handicapées a connu un accroissement de près de 20 % dans les établissements contributants.

Malgré cet engagement des entreprises, avec une croissance économique nulle, l'équation pour développer l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans une période de contraction de l'emploi s'est avérée complexe et présentait peu de solutions simples en 2012.

C'est pourquoi l'Agefiph s'est attachée, plus que jamais, à rechercher la complémentarité à tous les niveaux avec les mesures de droit commun. Le fonds et ses partenaires opérationnels, Alther, Cap emploi et Sameth, se sont mobilisés pour conjuguer leurs efforts avec ceux déployés par l'État. Ainsi, en matière d'insertion, les personnes handicapées recrutées en 2012 ont bénéficié pour 63 600 d'entre elles du soutien de l'Agefiph ; elles ont également été bénéficiaires de 9 % des CUI-CIE (contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi) et de 7,5 % des CUI-CAE (contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi), soit légèrement plus que leur poids dans la demande d'emploi (7,4 %). En matière de maintien dans l'emploi, plus de 17 000 salariés handicapés ont pu être maintenus dans leur établissement à la suite des interventions du fonds.

C'est aussi la raison pour laquelle l'Agefiph, afin de préparer la reprise, a accentué son effort de formation, notamment concernant les formations qualifiantes (+ 28 %).

Ce sont, en définitive, près de 200 000 interventions qui ont été mobilisées au bénéfice des personnes handicapées pour les accompagner dans leur parcours professionnel.

Pour être en capacité de résoudre l'équation 2013, qui s'annonce aussi complexe, de nouvelles modalités d'intervention ont été élaborées, qui visent à renforcer le maintien dans l'emploi des salariés seniors en fin de carrière, à développer les emplois d'avenir dans le secteur marchand, à accompagner les contrats de génération et à développer la qualification par l'alternance.



Odile Menneteau
Présidente



Pierre Blanc
Directeur général



Repères

LE CONTEXTE

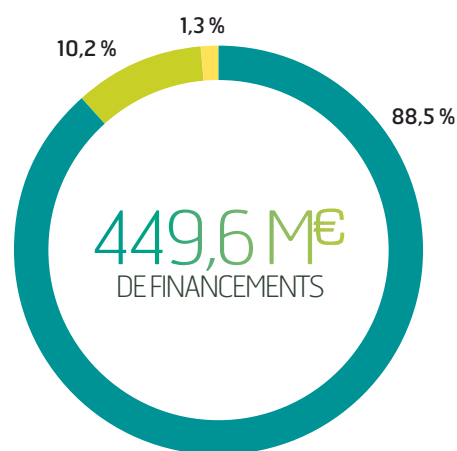
370 674 DEMANDEURS D'EMPLOI
handicapés à fin décembre 2012
+ 17,2 % sur 12 mois
(pour l'ensemble des demandeurs
d'emploi : + 8,6 %)

336 900 SALARIÉS HANDICAPÉS
dans les entreprises privées
assujetties à l'obligation d'emploi
de travailleurs handicapés en 2010

LES MOYENS

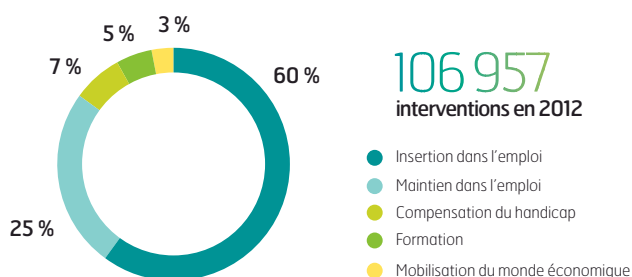
476 M€ MONTANT COLLECTÉ EN 2012
soit une baisse de 1,8 % par rapport à 2011

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS



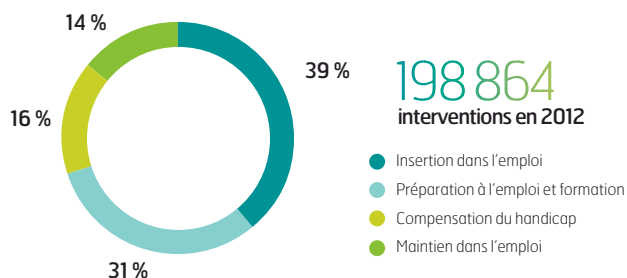
- Offre d'interventions
- Fonctionnement interne
- Support aux interventions (animation de réseaux, communication, études/évaluations)

AUPRÈS DES ENTREPRISES



- Insertion dans l'emploi
- Maintien dans l'emploi
- Compensation du handicap
- Formation
- Mobilisation du monde économique

AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES



- Insertion dans l'emploi
- Préparation à l'emploi et formation
- Compensation du handicap
- Maintien dans l'emploi

LES RÉSULTATS

L'ACTION DE L'AGEFIPH A CONTRIBUÉ AUX RÉSULTATS SUIVANTS :

63 640
RECRUTEMENTS
(HORS ALTERNANCE)

2 984
CRÉATIONS ET
REPRISES D'ACTIVITÉ

17 160
MAINTIENS
DANS L'EMPLOI

3 971
CONTRATS DE FORMATION
EN ALTERNANCE

The background is a dense field of overlapping circles in various colors including yellow, green, blue, pink, and orange. Two white dotted lines with circular endpoints are positioned diagonally across the upper half of the image. The word "Décryptages" is centered in the lower half in a white, bold, sans-serif font.

Décryptages



Mobilisation du monde économique

En 2012, la tendance à la baisse du nombre d'établissements contribuant à l'Agefiph et des montants collectés s'est poursuivie à un rythme moins important que les années passées. Ce fléchissement est, d'une part, la conséquence de la conjoncture économique défavorable, qui s'est traduite par une baisse des effectifs des entreprises, base de calcul de la contribution Agefiph. Il est, d'autre part, le résultat des actions de mobilisation du monde économique, initiées par l'Agefiph et ses partenaires, qui ont conduit un nombre croissant d'établissements à atteindre le taux d'emploi de 6 %.

L'action des Alther en direction des petites et moyennes entreprises a permis de diversifier les modalités de réponse à l'obligation d'emploi. 42 % des employeurs indiquent avoir embauché, maintenu dans l'emploi ou mis en place des actions de sous-traitance à la suite de l'intervention d'Alther ⁽¹⁾.

Autre moyen de mobiliser les entreprises et leurs salariés : les conventions avec les organisations syndicales. Parmi les conventions existantes en 2012 (FO, CFDT, CFE-CGC, CGT) trois ont été renouvelées. Toutes ont pour objectifs communs la sécurisation des parcours professionnels, le maintien dans l'emploi et le développement de politiques d'emploi.

Les sollicitations des grandes entreprises envers l'Agefiph pour des appuis à la mise en œuvre de politiques d'emploi de personnes handicapées ont marqué le pas en 2012.

Le contexte économique difficile et la priorité donnée au développement de démarches englobant la question de l'emploi des personnes handicapées (gestion des seniors, santé au travail et pénibilité, promotion de la diversité, etc.) expliquent ce ralentissement.

(1) Évaluation menée auprès de 14 000 établissements ayant bénéficié du service Alther depuis 2010.

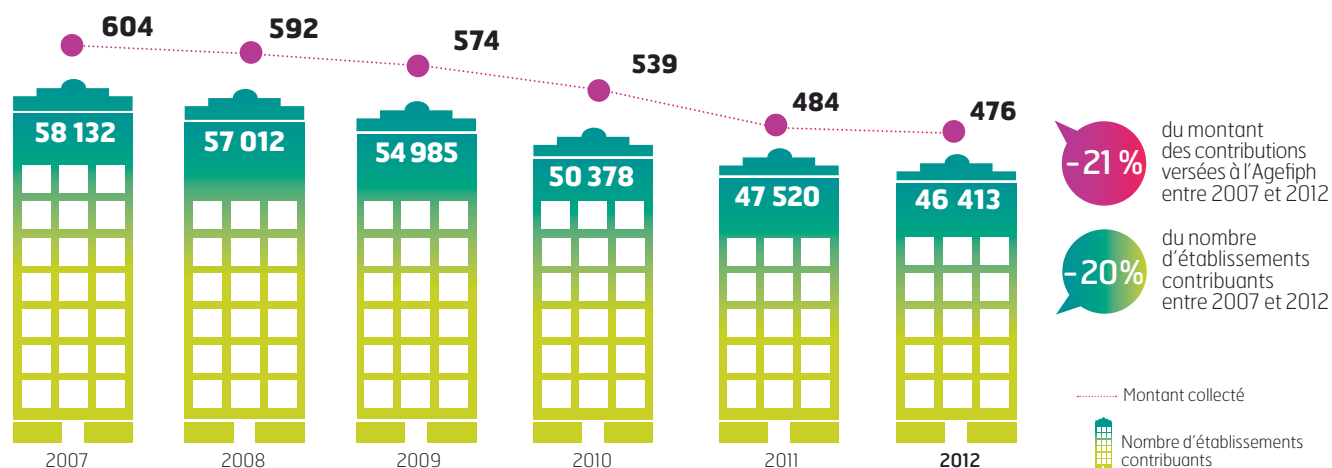
alther

**Alther est le partenaire-services dédié
à l'information et à la mobilisation des entreprises
pour l'emploi des personnes handicapées.**

MOBILISATION DU MONDE ÉCONOMIQUE



MONTANT DE LA COLLECTE (EN MILLIONS D'EUROS) ET NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS CONTRIBUANT À L'AGEFIPH



25 ANS D'ACTION

En 1991

35%

des établissements de 20 salariés et plus atteignent le taux de

6%

de salariés handicapés

En 2012

50%

des établissements de 20 salariés atteignent le taux de

6%

par l'emploi et/ou la sous-traitance ou un accord agréé

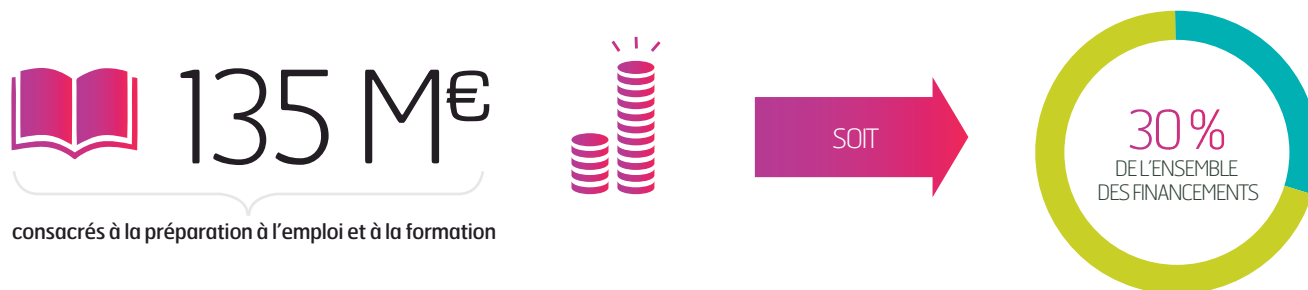


Préparation à l'emploi et formation

L'année 2012 marque un recul du nombre de contrats primés par l'Agefiph. Cette tendance s'inscrit cependant dans une croissance globale du nombre de contrats en alternance depuis 2007 (+ 81 % de contrats de professionnalisation et + 41 % de contrats d'apprentissage).

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'Agefiph s'est vu confier par l'État des compétences en matière de financement et de mise en œuvre des parcours de formation professionnelle préqualifiante, qualifiante et certifiante des demandeurs d'emploi handicapés. En 2012, dans ce domaine, l'Agefiph a engagé 63 millions d'euros, soit une augmentation de 30,6 millions d'euros par rapport à 2011. Le marché Afpia transféré par l'État représente 46 % de cette augmentation. La progression du nombre d'entrées en formation s'est accompagnée d'une mobilisation accrue du droit commun, avec notamment une augmentation de 16 % en un an des formations professionnalisantes ou qualifiantes des conseils régionaux.

PRÉPARATION À L'EMPLOI ET FORMATION



FORMATIONS PRESCRITES PAR CAP EMPLOI

18 458

entrées en formation qualifiante
ou professionnalisante+ 8 %
par rapport
à 201130 %
50 ans et plus31 %
niveau de formation
> ou = au bac

14 349

entrées en formation préqualifiante
ou de remise à niveau+ 19 %
par rapport
à 2011

CONTRATS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE DE L'AGEFIPH

2 021

contrats de
professionnalisation- 23 %
par rapport
à 201184 %
25 ans ou plus48 %
handicapés moteur

1 950

contrats d'apprentissage

- 24 %
par rapport
à 201188 %
< ou = au BEP/CAP53 %
handicapés mentaux

25 ANS D'ACTION

1,1 MILLION de parcours de formation
accompagnés par
l'Agefiph depuis 1987

dont

35 000 contrats en alternance
primés par l'Agefiph ces
dix dernières années



Insertion dans l'emploi

L'année 2012 a été marquée par une absence de croissance, une destruction d'emplois et une hausse du chômage de 8,6 % en un an. Une situation dégradée qui a provoqué une hausse de 17,2 % du nombre de demandeurs d'emploi handicapés sur 12 mois ; l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage atteint 22 mois pour les personnes handicapées, contre 15 mois pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Dans ce contexte, le réseau Cap emploi a contribué à 66 030 recrutements de personnes handicapées, tous types de contrats confondus, limitant la baisse du nombre de placements à 2 % en un an.

En ce qui concerne les créations et les reprises d'entreprise par des personnes handicapées, après une forte baisse enregistrée en 2011, le nombre de créations d'entreprise a augmenté de près de 20 % pour retrouver le niveau de 2007. Ce retour à un volume proche de 3 000 créations, incluant une part croissante de petits projets (60 %, au second semestre 2012, ont un montant inférieur ou égal à 15 000 euros), s'inscrit dans un contexte d'évolution des conditions d'attribution de l'aide Agefiph permettant à tous les créateurs, quel que soit le statut choisi, y compris celui d'autoentrepreneur, d'y recourir.

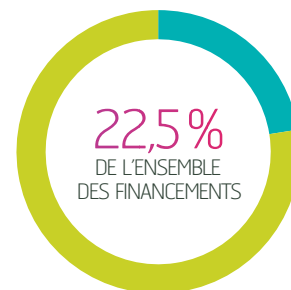
capemploi

Cap emploi est un organisme de placement spécialisé associé au service public de l'emploi. Cotraitant de Pôle emploi, il est financé par l'Agefiph et le FIPHFP.

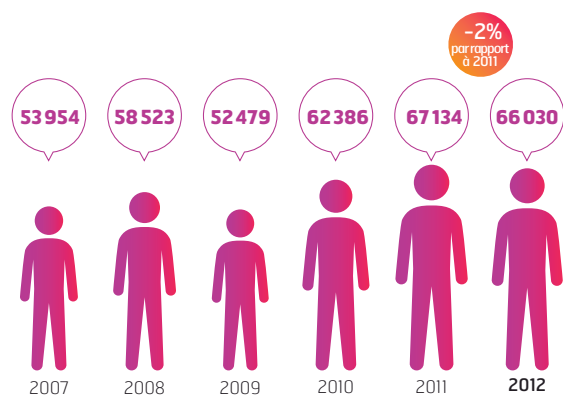
INSERTION DANS L'EMPLOI



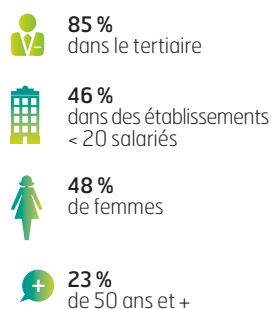
consacrés à l'insertion dans l'emploi



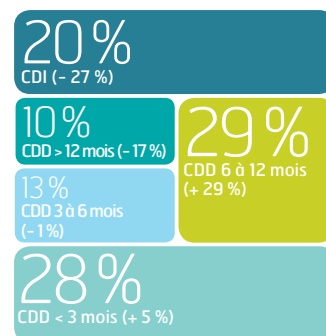
ÉVOLUTION DES PLACEMENTS CAP EMPLOI



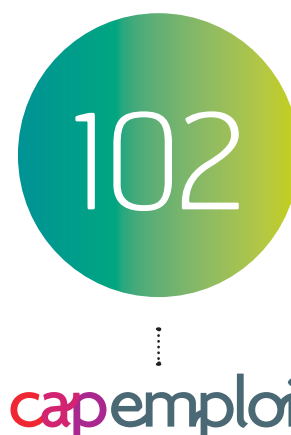
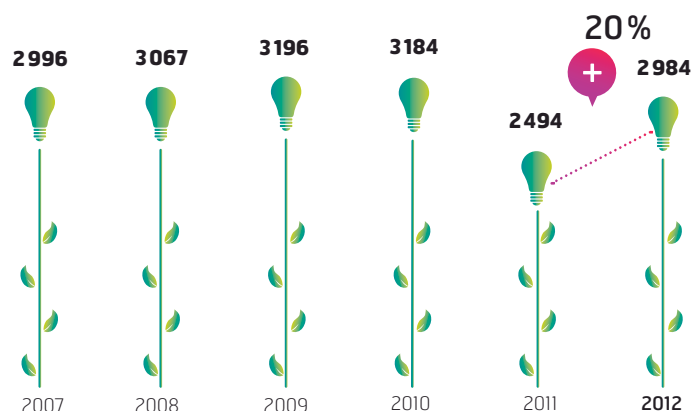
RÉPARTITION DES PLACEMENTS CAP EMPLOI EN 2012



DURÉE DES PLACEMENTS CAP EMPLOI EN 2012 (ÉVOLUTION/2011)



NOMBRE DE CRÉATIONS D'ACTIVITÉ SOUTENUES PAR L'AGEFIPH AU TITRE DE LA SUBVENTION À LA CRÉATION



25 ANS D'ACTION

Avant la loi du 10 juillet 1987



En 2012



Au total en 25 ans





Maintien dans l'emploi

Le nombre de maintiens dans l'emploi réalisés est resté quasiment stable en 2012 par rapport à 2011. L'année a été marquée par le renouvellement du marché Sameth. L'offre de services Sameth a été également simplifiée avec le recentrage sur deux services : facilitation pour accompagner la mise en œuvre de solutions et ingénierie pour rechercher des solutions et accompagner leur mise en œuvre.

Depuis 2011, l'État a transféré à l'Agefiph la gestion du dispositif d'attribution de la reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH).

La RLH est une décision de nature administrative qui ouvre des droits soit à une minoration de la contribution à l'Agefiph, soit au versement de l'aide à l'emploi des travailleurs handicapés (AETH).

La RLH connaît une montée en charge progressive qui s'est accélérée au 2^e semestre 2012.

Le nombre de demandes a plus que doublé (+ 123 %) entre le 1^{er} et le 2^e semestre. Les financements AETH s'élèvent à 64,3 millions d'euros pour 10 910 dossiers actifs. Cette hausse touche l'ensemble des régions et s'explique principalement par l'amélioration de l'information auprès des relais (Sameth, Alther, Cap emploi).

sameth

Sameth accompagne les entreprises pour maintenir dans l'emploi les salariés devenus handicapés ou dont le handicap s'aggrave.

MAINTIEN DANS L'EMPLOI



17 095
maintiens dans l'emploi

-2%
par rapport
à 2011

TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS AYANT MAINTENU DES SALARIÉS
HANDICAPÉS AVEC L'AIDE DES SAMETH



29 %

- de 20 salariés



56 %

dont tertiaire



71 %

20 salariés et +



26 %

dont industrie

10 910 DOSSIERS
AETH* ACTIFS

pour un
montant de

64,3 M€

3 601 NOUVELLES
DEMANDES
DE RLH**

dont
1873
premières
demandes

et
1728
demandes de
renouvellement

10 %
de taux moyen
de refus

*AETH : Aides à l'emploi
des travailleurs
handicapés

**RLH : Reconnaissance
de la lourdeur du
handicap

25 ANS D'ACTION

135 000

salariés depuis 1987



ont conservé leur emploi grâce à l'action
de l'Agefiph et de ses partenaires



Compensation du handicap

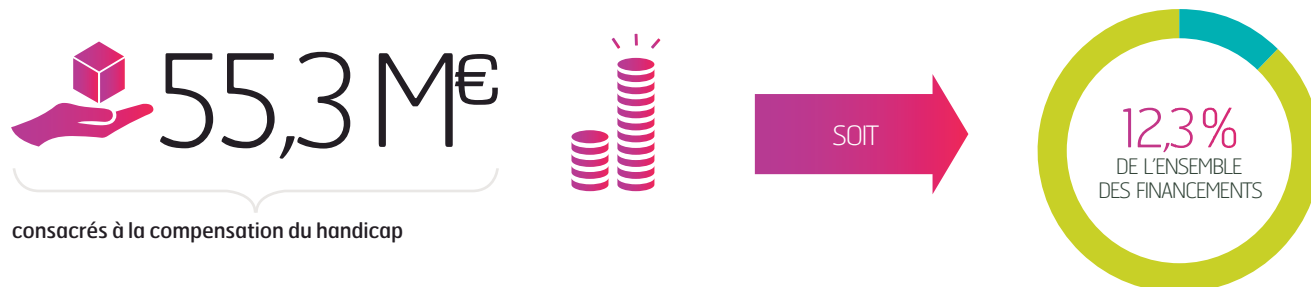
L'offre d'interventions de l'Agefiph en matière de compensation du handicap a été significativement remaniée. Des changements majeurs portant sur les modalités de prescription, d'attribution et de financement ont nécessité l'adaptation des partenaires et prescripteurs. Ils expliquent la baisse du recours à certains types d'aides tels que l'aide à la mobilité.

La majorité des adaptations de situation de travail est préconisée par les Sameth pour permettre le maintien dans l'emploi de salariés handicapés. On compte 31 aménagements pour 100 maintiens dans l'emploi réalisés.

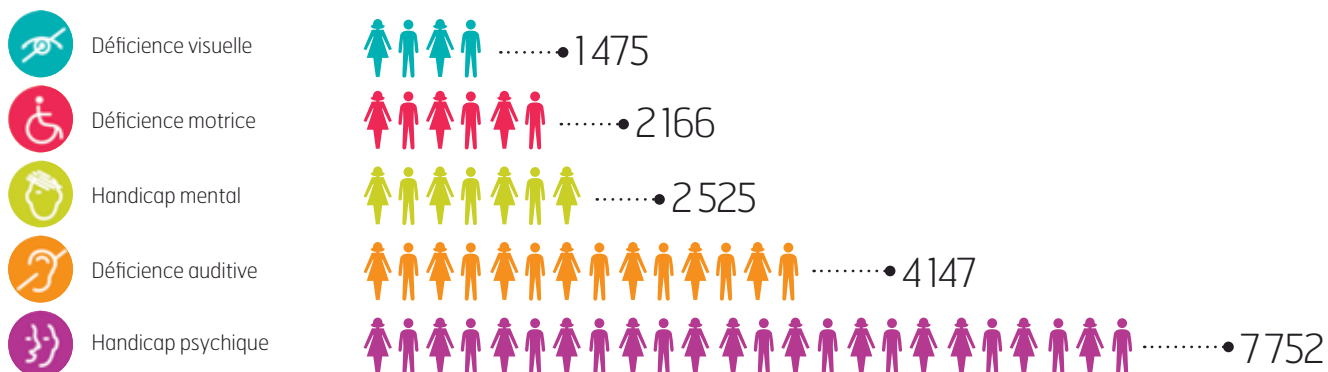
Depuis 2012, l'Agefiph propose une prestation d'étude préalable à l'adaptation et à l'aménagement des situations de travail (Epaast) sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, deux nouvelles prestations ponctuelles spécifiques (PPS) ont été mises en place à destination des personnes handicapées psychiques et mentales.

Les prestations ponctuelles spécifiques (PPS) proposent une expertise, des conseils ou des techniques de compensation adaptées aux différentes déficiences (motrice, auditive, visuelle, psychique et mentale).

COMPENSATION DU HANDICAP



18 065 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PPS DONT



25 ANS D'ACTION

80 000



employeurs ont bénéficié d'une aide
de l'Agefiph à l'adaptation des situations
de travail depuis 1987

L'offre d'interventions

L'Agefiph propose une offre d'interventions complémentaire des aides de droit commun, composée de services, de prestations et d'aides destinés aux personnes handicapées et aux entreprises.

Services

Recrutement, préparation et accès à l'emploi : Cap emploi

Présent dans chaque département, Cap emploi apporte un service de proximité aux personnes handicapées et aux employeurs pour toutes les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi.

Maintien dans l'emploi : Sameth

Le Sameth accompagne les entreprises pour maintenir dans l'emploi les salariés devenus handicapés ou dont le handicap s'aggrave.

Mobilisation des entreprises : Alther

Les conseillers Alther informent les PME sur l'obligation d'emploi des personnes handicapées et sur les dispositifs dédiés à l'insertion et au maintien dans l'emploi. Ils étudient avec les entreprises les modes d'organisation et la gestion des ressources humaines afin de déterminer les actions permettant de développer l'emploi des personnes handicapées. Ils apportent un soutien à la réalisation des solutions identifiées et mobilisent les entreprises vers le choix de l'alternance.

Conseil aux grandes entreprises : Agefiph

La direction des grands comptes et les délégations régionales de l'Agefiph conseillent les grandes entreprises (plus de 250 salariés) pour la définition et la mise en œuvre de politiques d'emploi en faveur des personnes handicapées.

Prestations

Prestations délivrées par l'Agefiph

Candidathèque, offres d'emploi sur agefiph.fr ; actions de préparation aux entretiens d'embauche par des recruteurs (Job Studio®) ; découverte de métiers et d'entreprises in situ (Un jour, un métier en action®) ; questions-réponses avec des recruteurs sur Internet (Handichat®).

Prestations prescrites

Il s'agit de conseils proposés par des experts sélectionnés par l'Agefiph, spécialistes des différentes situations de handicap (moteur, visuel, auditif, intellectuel et psychique), mais aussi de la formation, de l'orientation, des aménagements de poste ou de la création d'entreprise. Ces prestations sont prescrites par Cap Emploi, les Sameth mais également par les Missions locales et Pôle emploi.

Aides

Les aides sont de nature financière

Certaines sont nécessairement prescrites, d'autres peuvent être sollicitées directement par les personnes handicapées et les entreprises. Les aides de l'Agefiph sont complémentaires des aides de droit commun (celles qui existent pour tous les salariés et demandeurs d'emploi, qu'ils soient handicapés ou pas). ●

Détail des aides et des prestations

En fonction de leurs projets, les personnes handicapées et les entreprises peuvent bénéficier d'aides et de prestations.

	Aides au recrutement, préparation et accès à l'emploi	Construction d'un projet professionnel et formation	Maintien dans l'emploi	Compensation du handicap	Mise en place d'une politique d'emploi handicap
	Aides à l'insertion professionnelle* 	Formation des demandeurs d'emploi* 	Formation des salariés dans le cadre du maintien dans l'emploi* 	Aides aux personnes handicapées visuelles 	Diagnostic conseil approfondi 
	Aides au contrat de professionnalisation 	Formation des salariés dans le cadre du maintien dans l'emploi* 	Aides au maintien dans l'emploi* 	Aides aux personnes handicapées auditives 	Convention politique d'emploi 
	Aides à la pérennisation à la suite du contrat de professionnalisation 	Formation des jeunes en emploi d'avenir* 	Aides à l'adaptation des situations de travail 	Aides à la mobilité 	Convention avec les organisations syndicales 
	Aides au contrat d'apprentissage 		Aides au maintien en fin de carrière* 	Aides à l'adaptation des situations de travail 	
	Aides à la pérennisation à la suite du contrat d'apprentissage 			Aides au tutorat 	
	Aides à la création et à la reprise d'entreprise 			Aides ponctuelles à l'autonomie 	
	Enveloppe ponctuelle d'aide personnalisée à l'autonomie* 			Aides à l'emploi des travailleurs handicapés (AETH) liées à la reconnaissance de la lourdeur du handicap 	
	Soutien aux emplois d'avenir / secteur marchand* 			Aides au suivi post-insertion d'une personne sortant d'établissement et service d'aide par le travail (Ésat) 	
	Prestation de conseil à la création d'activité* 	Prestation spécifique d'orientation professionnelle* 	Prestation d'étude préalable à l'aménagement et à l'adaptation des situations de travail* 	Prestations ponctuelles spécifiques* 	
		Prestation handicap projet* 		Prestation d'étude préalable à l'aménagement et à l'adaptation des situations de travail* 	

* Aides et prestations obligatoirement prescrites.



Aides à l'attention des personnes handicapées.



Aides à l'attention des entreprises.



Aides à l'attention des personnes handicapées et des entreprises.

Initiatives

L'Agefiph a lancé en 2012 de nombreuses initiatives pour favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Olympiades des métiers

14 candidats handicapés ont participé à la 42^e finale des Olympiades des métiers,

qui s'est tenue à Clermont-Ferrand du 22 au 24 novembre 2012. Issus des sélections régionales (Auvergne, Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées, PACA et Pays de la Loire), ces candidats ont concouru dans des métiers aussi divers que la bijouterie ou le câblage des réseaux haut débit, sur les mêmes épreuves et les mêmes critères de notation que les candidats valides. L'intégration de candidats handicapés dans cette compétition est une spécificité française, rendue possible par l'action conjointe de l'Agefiph et de l'Association des régions de France.

Handichat édition 2012

Organisée durant la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, l'édition 2012 d'Handichat a permis de recueillir près de 35 000 curriculum vitae (nombre en forte augmentation par rapport aux années précédentes). 50 entreprises ont participé à ces échanges avec les personnes handicapées et 6 000 visiteurs se sont connectés au site chaque jour de la semaine.

Inovaccess

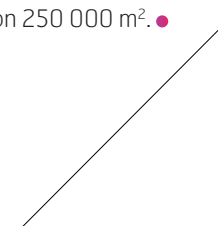
Inovaccess est un projet expérimental initié par l'Agefiph

et piloté en coopération avec la Ville de Grenoble et le FIPHFP. Il a pour finalité de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées en favorisant la mise en accessibilité des locaux professionnels des entreprises. L'implication des employeurs repose sur une démarche volontaire en anticipation d'un cadre réglementaire encore non stabilisé (accessibilité des locaux de travail).

L'association de trois acteurs principaux (Agefiph, FIPHFP, Ville de Grenoble) et de nombreux partenaires (agglomérations, chambres consulaires, syndicats des transports, etc.) a pour objectif la mise en œuvre du concept légal de « continuité de la chaîne de déplacement ».

D'ores et déjà 70 % des employeurs,

regroupant 90 % des effectifs salariés, se sont engagés dans un diagnostic d'accessibilité de leurs locaux, qui représentent environ 250 000 m². ●



Gouvernance et organisation

L'Agefiph est administrée par des représentants des acteurs impliqués dans la politique d'emploi des personnes handicapées (représentants des partenaires sociaux et des associations). Ensemble, ils définissent la stratégie et les axes d'intervention de l'Agefiph.

Le conseil d'administration définit la stratégie et la politique générale mise en œuvre par la structure, sous la direction du directeur général. Il définit et évalue sa politique en s'appuyant sur les travaux préparatoires des cinq commissions. Un bureau, constitué de huit membres, suit la mise en œuvre de la politique générale.

La commission politique d'intervention prépare et propose les nouvelles orientations du programme d'interventions de l'Agefiph. Elle a, par exemple, élaboré des propositions d'ajustement de l'offre d'interventions au regard du marché du travail, des nouveaux dispositifs tels que les emplois d'avenir.

La commission financière a suivi attentivement le contexte macroéconomique, les prévisions de collecte et d'engagements, les placements de trésorerie, les résultats des « reportings » budgétaires et l'exécution des budgets. La commission s'est prononcée sur tous les projets susceptibles de faire progresser les outils d'analyse financière et de gestion.

La commission communication a proposé et suivi l'ensemble des actions de communication

de l'Agefiph en 2012, et par exemple la poursuite de la campagne de communication grand public et l'organisation de la manifestation célébrant les 25 ans de l'Agefiph.

La commission études et évaluations a suivi, par exemple, les travaux relatifs aux contrats en alternance, à la pérennisation des embauches primées et à l'impact de la communication de l'Agefiph.

La commission d'étude des conventions nationales a examiné les demandes de partenariat entre l'Agefiph et les grandes entreprises à établissements multiples, les associations, les organismes nationaux et les organisations syndicales. ●

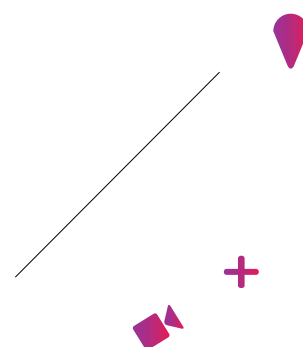
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Agefiph est composé de représentants des partenaires sociaux et des personnes handicapées, ainsi que de personnalités qualifiées, qui définissent la stratégie et la politique d'intervention de façon collégiale.

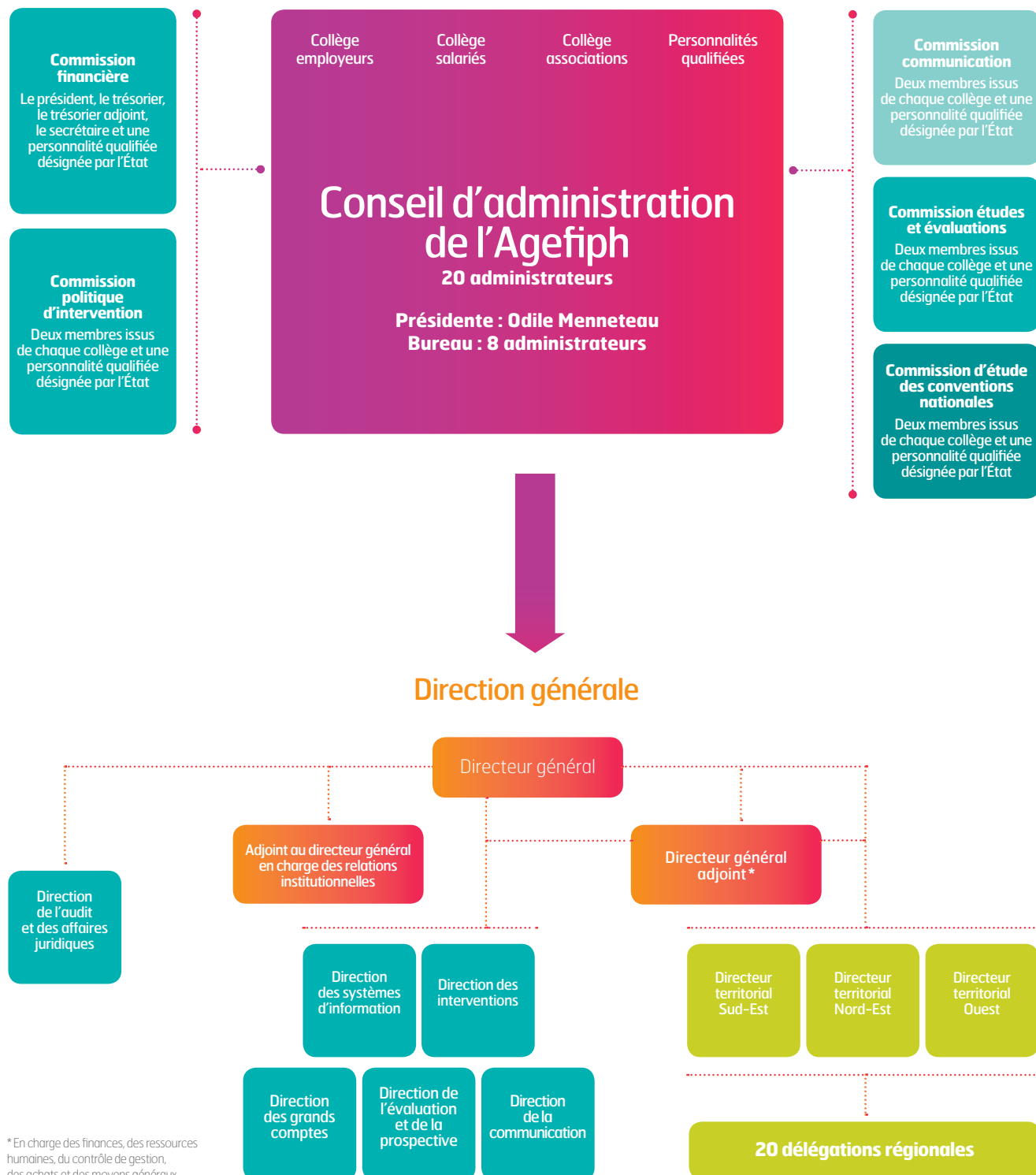
Organisations représentées au conseil d'administration (mandature 2012-2015) :

- collège employeurs : CGPME, FNSEA, Medef ;
- collège salariés : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO ;
- collège des associations : APF, CFPSAA, FNATH, Unapei, Unisda ;

- personnalités qualifiées : cinq membres, dont trois sont désignés respectivement par chacun des collèges, employeurs, salariés et associations, et deux par l'État.



Organigramme de l'Agefiph



Résultats

Financements par domaine d'intervention

Engagements nets en millions d'euros

Domaine	Chapitre	Réalisé 2012
Mobilisation du monde économique 	Information-sensibilisation du monde économique	3,0
	Service Alther	8,1
	Aide à la mise en place d'une politique d'emploi	4,6
	Total	15,8
Formation 	Alternance	27,0
	Préqualifiant et qualifiant	62,9
	Mobilisation et élaboration du projet professionnel	29,9
	Rémunérations et défraiements	15,4
	Total	135,2
Compensation du handicap 	Aide à la mobilité	3,6
	Adaptation des situations de travail	23,2
	Aide au tutorat	0,3
	Rapprochement milieu protégé/milieu ordinaire	0
	Prestations ponctuelles spécifiques	19,3
	Aides humaines	0,4
	Aides techniques	8,5
	Total	55,3
Insertion dans l'emploi 	Dispositifs d'insertion	58,6
	Aides à l'insertion	15,6
	Création d'activité	26,9
	Total	101,1
Maintien dans l'emploi 	Aide au maintien	3,1
	Dispositifs de maintien	22,8
	AETH	64,3
	Total	90,2
Innovations		0,6
Supports aux interventions (animation de réseaux, communication, études/évaluations)		5,9
S/TOTAL interventions		403,9
FONCTIONNEMENT INTERNE		45,7
TOTAL		449,6

Le montant total des financements en 2012 s'élève à 449,6 millions d'euros, soit une baisse de 6,1 % par rapport à 2011 (479,2 millions d'euros). Cette contraction s'explique essentiellement par un contexte économique défavorable ayant eu des incidences fortes sur les embauches durables

de personnes handicapées et sur les aides financières, comme l'aide à l'insertion professionnelle, qui y sont directement liées. L'évolution des financements s'inscrit dans un contexte de poursuite de la baisse des montants collectés, qui s'élèvent à 475,5 millions d'euros. Cette baisse de

1,8 % par rapport à 2011 est la conséquence de multiples facteurs et en particulier de la crise économique et de ses conséquences : passage d'établissements en dessous du seuil de 20 salariés, fermeture de sites, licenciements et fort ralentissement des embauches.

Interventions auprès des personnes handicapées

Nombre d'interventions par domaine

Domaine	Chapitre	Réalisé 2012	Évolution 2011-2012	Évolution 2007-2012
Insertion dans l'emploi 	Placements aidés par l'Agefiph (hors alternance) • dont placements durables (CDI ou CDD de 12 mois et plus)	63 640 32 %		
	Création d'activité	2 984		
	Enveloppe personnalisée d'aide ponctuelle à l'emploi (Epape)	10 002		
	Sortie CRP : prime au reclassement	68		
	Total	76 694	10 %	14 %
Maintien dans l'emploi 	Maintiens aidés par l'Agefiph	17 160		
	Vie au travail	-		
	Aide à l'emploi des travailleurs handicapés (AETH)	9 984		
	Total	27 144	- 7 %	57 %
Préparation à l'emploi et formation de la personne handicapée 	Contrats d'apprentissage	1 950		
	Contrats de professionnalisation	2 021		
	Mobilisation, remise à niveau	26 831		
	Formation préqualifiante, qualifiante ou professionnalisante	12 879		
	Formation certifiante et diplômante	6 521		
	Bilan et orientation professionnelle	7 902		
	Appui projet	2 432		
	Aide au permis de conduire	151		
	Formation dans l'emploi	1 598		
	Total	62 285	- 13 %	- 14 %
Compensation du handicap 	Aides humaines, aides techniques, aides à la mobilité	7 352		
	Prestations ponctuelles spécifiques	18 032		
	Accessibilité des situations de travail	7 244		
	Rapprochement milieu ordinaire/milieu protégé	113		
	Total	32 741	4 %	34 %
TOTAL DES INTERVENTIONS		198 864	- 2 %	10 %



Interventions auprès des entreprises

Nombre d'interventions par domaine

Domaine		Réalisé 2012	Évolution 2011-2012	Évolution 2007-2012
Insertion dans l'emploi		63 640	- 4 %	- 1 %
Maintien dans l'emploi		27 144	- 7 %	57 %
Formation du salarié handicapé		5 569	- 36 %	- 29 %
Compensation du handicap		7 357	8 %	68 %
Mobilisation du monde économique		3 247	- 2 %	225 %
TOTAL		106 957	- 7 %	13 %

En 2012 près de 200 000 interventions de l'Agefiph ont bénéficié aux personnes handicapées et près de 107 000 aux entreprises, soit des baisses respectives de 2 % et 7 % par rapport à 2011. Sur la même période, les financements de l'Agefiph au titre de son intervention ont diminué de 6,1 %.

Ces évolutions traduisent l'esprit de la nouvelle offre d'interventions de l'Agefiph avec des aides mobilisées en complément de financements de droit commun.

La diminution des interventions au titre de la préparation à l'emploi et de la formation est également la conséquence du repositionnement de l'Agefiph avec l'arrêt du financement des prestations de bilan de compétences et d'orientation, mobilisables dans le cadre du droit commun, la fin de l'expérimentation de l'appui de projet et la fin des prestations d'accompagnement vers l'emploi, qui étaient mises à disposition de Pôle emploi.

À l'inverse, les actions qualifiantes progressent de 28 % ; c'est sur ce champ que l'Agefiph a porté ses efforts en 2012, notamment au second semestre, après la fin du marché Afpa transféré par l'État.

Globalement, le nombre des interventions est supérieur à celui de l'année 2007, dernière année précédant les programmes conjoncturels (programme complémentaire et plan de soutien).

> Retrouvez plus de chiffres de l'activité nationale et régionale de l'Agefiph sur <http://chiffres-resultats.agefiph.fr>



Le kiosque Agefiph

Nouvelles publications

Les « Cahiers de l'Agefiph »

Publications pratiques destinées aux PME et visant à les informer sur les principaux sujets de l'emploi et du handicap. Trois nouveaux numéros sont parus en 2012.



La campagne Maintien dans l'emploi, le memento

Mémento maintien dans l'emploi. Document « mode d'emploi » à destination des professionnels (médecins, infirmier(ère)s, assistants sociaux...), produit dans le cadre de la campagne de communication sur le maintien dans l'emploi.



Le webzine mensuel

« Actifs », le webzine de l'Agefiph. Accessible sur le site Internet de l'Agefiph, il présente le parcours d'une personne handicapée. Huit nouveaux numéros ont été mis en ligne en 2012.



Les guides pratiques

Guides à l'usage des élus et publiés en partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), pour répondre aux personnes handicapées sur les questions d'emploi. Troisième édition du guide des opérateurs Agefiph, un annuaire exhaustif de tous les partenaires-services et prestataires de l'Agefiph.



L'Agefiph à votre service

L'Agefiph a tissé une organisation territoriale pour agir au plus près du terrain et des réalités de l'emploi local, et favoriser ainsi la synergie avec les acteurs locaux, institutionnels et opérateurs.

DR13 // DÉLÉGATION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

N° 26 Rousset Parc Club
118, avenue Francis-Perrin
13106 Rousset Cedex
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 04 42 93 15 40
Patricia MARENCO

DR21 // DÉLÉGATION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Immeuble Osiris
7, boulevard Winston-Churchill
BP 66615
21066 Dijon Cedex
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 03 80 28 04 31
Sylviane SÉCHAUD

DR31 // DÉLÉGATION MIDI-PYRÉNÉES

Immeuble la Passerelle Saint-Aubin
17, boulevard de la Gare
BP 95827
31505 Toulouse Cedex 5
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 05 62 47 88 25
Jean-François DE LA RIVIÈRE

DR33 // DÉLÉGATION AQUITAINE

Millénium 2
ZAC Cœur de Bastide
13, rue Jean-Paul-Alaux
33072 Bordeaux Cedex
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 05 56 49 66 74
Daniel DIAS

DR34 // DÉLÉGATION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Immeuble Antalya, 1^{er} étage
ZAC d'Antigone
119, avenue Jacques-Cartier
CS 19008
34967 Montpellier Cedex 2
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 04 99 13 73 25

DR35 // DÉLÉGATION BRETAGNE

4, avenue Charles-Tillon
35000 Rennes
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 02 99 54 76 33
François MASSOLO

DR38 // DÉLÉGATION RHÔNE-ALPES

ZAC de Saint-Hubert
33, rue Saint-Théobald
38080 L'Isle-d'Abeau
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 04 74 94 08 93
André MILLAT-CARUS

DR44 // DÉLÉGATION PAYS DE LA LOIRE

34, quai Magellan
BP 23211
44032 Nantes Cedex 01
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 02 40 48 94 44
Catherine LOGEAIS

DR45 // DÉLÉGATION CENTRE

ABC 2
35, avenue de Paris
45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 02 38 78 04 41
Christelle PEAN

DR51 // DÉLÉGATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Immeuble Reims 2000, 4^e étage
95, boulevard du Général-Leclerc
51100 Reims
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 03 26 50 66 20
Lahouari MERABTI

DR54 // DÉLÉGATION LORRAINE-ALSACE

Immeuble Joffre Saint-Thiébaud
13-15, boulevard Joffre
CS 30660
54063 Nancy Cedex
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 03 83 90 81 41
Antoine MALEZIEUX

DR59 // DÉLÉGATION NORD-PAS-DE-CALAIS

27 bis, rue du Vieux-Faubourg
59040 Lille Cedex
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 03 20 14 57 39
Hugues DEFOY

DR63 // DÉLÉGATION AUVERGNE

Immeuble Gergovia, 6^e étage
65, bd François-Mitterrand
63010 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 04 73 34 76 93
Robert PEPEY

DR75 // DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE

192, avenue Aristide-Briand
92226 Bagneux Cedex
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 01 46 11 01 52
Nathalie DUCROS

DR76 // DÉLÉGATION NORMANDIE

Immeuble les Galées du Roi
30, rue Henri-Gadeau-de-Kerville
Saint-Sever
76107 Rouen Cedex 1
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 02 32 81 94 81
Guy BIERNE

DR80 // DÉLÉGATION PICARDIE

Le jardin des Capets
3, rue Vincent-Auriol
CS 64801
80048 Amiens Cedex 1
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 03 22 54 26 85
Lahouari MERABTI

DR86 // DÉLÉGATION POITOU-CHARENTES

Capitole V
14, boulevard Chasseigne
86035 Poitiers Cedex
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 05 49 60 34 44
Hugues BELVAL

DR87 // DÉLÉGATION LIMOUSIN

Immeuble Xenium 2
20, avenue d'Ariane
Parc d'Ester Technopole
BP 36850
87068 Limoges Cedex
Tél. : 0811 37 38 39
Fax : 05 81 33 98 03
Hugues BELVAL

DR972 // DÉLÉGATION ANTILLES-GUYANE

Centre Delgrès, Hauts de Dillon,
Escalier E
97200 Fort-de-France
Tél. : 05 96 71 24 66
Fax : 05 96 71 87 76
Alexis TURPIN

DR974 // DÉLÉGATION LA RÉUNION-MAYOTTE

Centre d'affaires Cadjee
62, boulevard du Chaudron
Bâtiment C, 2^e étage
97495 Sainte-Clotilde Cedex
Tél. : 02 62 20 98 11
Fax : 02 62 20 98 05
Catherine VIGNAUD

**SIÈGE :
192, AVENUE ARISTIDE-BRIAND
92226 BAGNEUX CEDEX
TÉL. : 0811 37 38 39**



Emploi & handicap : 25 ans d'action. Et demain ?

plus d'infos sur www.agefiph.fr